

Conseil d'administration

Rôle (Extrait du statut)

Article 1

1.1 Le conseil d'administration de la Caisse autonome nationale détermine, sur la base des propositions préparées par le directeur général en vue de leur approbation:

- 1° Les orientations relatives à la mise en oeuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins ;
- 2° Les orientations de la politique de gestion du risque et les objectifs prévus pour sa mise en oeuvre ;
- 3° Les orientations de la politique de prévention et d'action sanitaire et sociale ;
- 4° Les budgets nationaux de gestion et d'intervention.

1.2 Conformément aux dispositions de l'article R 114-6-1 du Code de la Sécurité Sociale, le conseil d'administration approuve, sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres, les comptes annuels et les comptes combinés, après examen par la commission de gestion et sur présentation du Directeur et de l'Agent Comptable.

Fréquence des réunions : 4 par an

Président	Philippe GEORGES
Vice-présidents	M. DI ROSA (1)
	M. COSTE (1)
	M. MAURY (5)
	M. BERGEOT (1)

Administrateurs représentant les affiliés	Titulaires		Suppléants	
	Richard CAUDY	CGT	Jean-Paul BOYER	CGT
	Bernard COSTE	CGT	Michel EIDENSCHENCK	CGT
	Freddy MAUGIRON	CGT	Hervé SABBA	CGT
	Salvatore DI ROSA	CFDT	Emidio MARGANI (6)	CFDT
	Mohamed DRICI	CFDT	Josiane CLAVELIN	CFDT
	François DOSSO (6)	CFDT	Denis SCHMIDLIN	CFDT
	Marie-Paule MATHON (2)	FO	Joël BIGOURD	FO
	Dominique DIAGO	FO	Eric CASTEL	FO
	Joëlle LIEBHARDT	FO	Edouard DAPVRIL (2)	FO
	Eric GROH	CFTC	Serge BOULINGUEZ	CFTC
	Gilbert LECHARDEUR	CFTC	Robert JUTKOWIAK	CFTC
	Georges PINA	CFTC	Kurt SCHIRLE	CFTC
	Francis CAYEN	CFE/CGC	Maurice ZUDDAS (3)	CFE/CGC
	Daniel BROGNIART (3)	CFE/CGC	Roger COLONEL	CFE/CGC
	Daniel GOSSET	CFE/CGC	Pierre KOPPAL	CFE/CGC

Administrateurs représentant les exploitants et anciens exploitants	Fabienne BARDIN	ANGDM	Karine ARTHUR	ANGDM
	Laurent BERGEOT	ANGDM	François BAUDET	ANGDM
	Isabelle BITOUZET	ANGDM	Joïc BERTHAUD	ANGDM
	Sylvain DUDA	ANGDM	Grégory BREIT	ANGDM
	François MAURY (4)	ANGDM	Valérie DUPUIS BARRIERE	ANGDM
	Christian ROUGIER	ANGDM	Emmanuelle LE FEVRE	ANGDM
	Céline SCHUMPP	ANGDM	Claude PERUSSEL	ANGDM
	Léon VALIN	ANGDM	Serge SPROCQ	ANGDM
Personnalités qualifiées	Mohamed ABDELATIF Philippe RENARD Jean-Marie SPAETH Jean-Dominique TORTUYAUX Danielle TOUPILLIER			
Représentants de la CNAM	Fabrice GOMBERT David OLLIVIER-LANNUZEL		Yves LAQUEILLE Sofi LEROY	
Représentants du personnel	Xavier DEFFRENNES Karen ROSSI	UNSA CGT	Christine BERARD Aurore DUTAILLY	UNSA CGT
Commissaires du Gouvernement	Christine LABAT	Direction de la sécurité sociale		
	Tristan QUESNEL	Direction du Budget		
Représentant du Ministre chargé des mines	Charlotte NUDELMAN-PETIT	Direction de l'Energie		

Dates des désignations

Arrêté du 10 mars 2022

(1) CA du 14 avril 2022

(2) Arrêté du 10 mai 2022

(3) Arrêté du 28 novembre 2022

(4) Arrêté du 20 mars 2023

(5) CA du 30 mars 2023

(6) Arrêté du 3 mai 2023

Dates des mises à jour

30/03/2022

20/04/2022

16/05/2022

14/06/2022

07/12/2022

31/03/2023

12/05/2023

Commission de l'offre de santé et de soins

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La commission de l'offre de santé et des soins a compétence pour déterminer, conformément à l'article 15-II-1°, 3° et 4° du décret du 27 novembre 1946 modifié :

- les orientations relatives à la mise en œuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins
- les orientations de la politique de prévention
- les budgets des établissements de santé et services médico-sociaux et des œuvres.

La commission, sur proposition du Directeur Général et dans le cadre des dispositions prévues par l'article 225 du décret du 27 novembre 1946 modifié :

- ✓ approuve la constitution de groupements d'œuvres,
- ✓ se prononce sur le maintien des groupements d'œuvres déficitaires ou d'œuvres déficitaires au sein de ces groupements.

En outre, la commission se voit communiquer le rapport annuel d'activité de l'offre de soins ambulatoire, un bilan des actions de prévention-santé publique et un bilan des actions des établissements de santé et services médico-sociaux.

La commission, conformément à l'article 228 du décret du 27 novembre 1946 modifié approuve la constitution de réseaux de santé tels que prévus à l'article L.6321-1 du code de la santé publique.

Dans le cadre des dispositions de l'article 106 du décret du 27 novembre 1946 modifié, la commission approuve les budgets des œuvres et établissements de santé et services médico-sociaux, ainsi que les budgets modificatifs et rectificatifs s'y rapportant.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut).

Président	M. CAUDY (1)	Dates des mises à jour	
Vice-Président	M. LECHARDEUR (1)	20/04/2022 19/05/2022 30/06/2023	16/12/2022 31/03/2023
Administrateurs représentant les affiliés	Titulaires	Suppléants	
	M. LECHARDEUR M. DIAGO M. GOSSET (2) M. CAUDY M. DI ROSA (3)	M. GROH MME LIEBHARDT M. CAYEN M. COSTE MME CLAVELIN (3)	
Administrateurs représentant les exploitants (ANGDM)	MME BITOUZET MME BARDIN M. VALIN M. ROUGIER M. PERUSSEL	MME ARTHUR MME LE FEVRE MME SCHUMPP M. BAUDET M. BERTHAUD	
Personnes qualifiées	M. ABDELATIF	M. TORTUYAUX	
Administrateurs représentant la CNAM	M. GOMBERT	MME LEROY	

Dates des désignations

CA DU 14/04/2022

(1) COSS DU 19/05/2022

(2) CA DU 15/12/2022

(3) CA DU 29/06/2023



Commission de Gestion

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La commission de gestion a compétence pour :

- 1) déterminer, sur proposition du directeur général et en vue de leur présentation au conseil d'administration, les orientations :
 - de la convention d'objectifs et de gestion,
 - des budgets nationaux de gestion (FNGA, FNASS, FNPPS)
- 2) La commission assure en outre le suivi de la COG et des opérations liées à la réforme du régime minier.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut).

Enfin, dans le cadre des dispositions de l'article R 114-6-1 du Code de la Sécurité Sociale, la commission examine, en vue de leur approbation par le conseil d'administration, le compte social de la CANSSM, sur présentation du Directeur et de l'Agent Comptable et au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification.

Président	M. GROH (1)
Vice-Présidente	MME MATHON (1)

<i>Dates de mise à jour</i>
20/04/2022
14/06/2022
16/12/2022
31/03/2023
30/06/2023

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. GROH MME MATHON M. CAYEN (2) M. EIDENSCHENCK M. DI ROSA	M. PINA M. BIGOURD M. BROGNIART (2) M. CAUDY M. MARGANI (4)
Administrateurs représentant les exploitants (ANGDM)	MME BITOUZET M. BERGEOT MME BARDIN MME SCHUMPP M. VALIN	M. MAURY (3) M. DUDA M. BAUDET M. ROUGIER M. PERUSSEL
Administrateurs représentant la CNAM	M. GOMBERT	MME LEROY
Personnes qualifiées	M. SPAETH	M. RENARD

Dates de la désignation

CA 14/04/2022

(1) COMMISSION DE GESTION DU 09/06/2022

(2) CA DU 15/12/2022

(3) CA DU 30/03/2023

(4) CA DU 29/06/2023



Commission de l'Action sanitaire et sociale

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La Commission d'action sanitaire et sociale a compétence pour suivre l'activité de la CANSSM en matière d'action sanitaire et sociale collective.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut)

Président	N.
Vice-Président	N.

<i>Date de mise à jour</i> 20/04/2022
--

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. SCHIRLE MME LIEBHARDT M. CAYEN M. COSTE M. DI ROSA	M. JUTKOWIAK M. CASTEL M. CUVILLIER M. BOYER MME CLAVELIN
Administrateurs représentant les exploitants	MME BITOUZET MME ARTHUR MME BARDIN MME LE FEVRE M. ROUGIER	M. DUDA MME DUPUIS BARRIERE M. VALIN M. BAUDET M. PERUSSEL
Personnes qualifiées	M. TORTUYAUX	MME TOUPILLIER

Date de la désignation

CA 14/04/2022



Commission de Recours Amiable

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Sur délégation de pouvoir de décision et de notification du conseil, la commission de recours amiable est chargée :

- d'examiner les réclamations relevant de l'article L 142-1 du Code de la Sécurité Sociale, à savoir les différends auxquels donne lieu l'application des législations et réglementations de Sécurité Sociale et qui ne relèvent pas, par leur nature, d'un autre contentieux.
- de se prononcer sur les demandes de remises de dettes,
- d'admettre en non-valeur les créances.

Président	M. SABBA	<i>Dates de mise à jour</i>	
Vice-Président	M. DUDA	20/04/2022 10/08/2022	30/06/2023
Administrateurs représentant les affiliés	Titulaires	Suppléants	
	M. SABBA M. BOULINGUEZ	M. DOSSO M. DIAGO	
Administrateurs représentant les exploitants	M. VALIN M. DUDA	M. BREIT MME ARTHUR	

Secrétariat

- Secrétaire : M. Romain BERTHIER, Adjoint au Responsable du service juridique de la Direction Appui aux Fonds et à la Gouvernance (Etablissement Angers-Paris).
- Secrétaires adjoints :
 - o Pour la CDC, Mme Séverine CARDOT-MOAL, Responsable de l'Unité Contentieux du service juridique de la Direction Appui aux Fonds et à la Gouvernance (Etablissement Angers-Paris),
 - o pour la CPAM de l'Artois, Mme Sophie LECLERCQ-VOISIN, Responsable des services contentieux général,
 - o pour la CPAM de la Moselle, Mme Marie-Pierre SCHOUG, Responsable adjointe du service contentieux général.
- Co-Secrétaires adjoints :
 - o pour la CPAM de l'Artois, M. Vincent Degroote, référent juridique CRA,
 - o pour la CPAM de la Moselle, M. Nicolas BRUSTOLIN (1), Manager de service

Dates des désignations

14/04/2022

(1) CA du 29/06/2023



Commission des pénalités

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Dans le cadre du dispositif de la lutte contre la fraude en matière d'assurance maladie, cette commission est chargée de donner un avis sur les propositions de pénalités financières présentées par le Directeur.

Date de mise à jour
04/08/2022

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. PINA M. MAUGIRON M. DI ROSA	M. GOSSET M. JUTKOWIAK MME MATHON
Administrateurs représentant les exploitants	MME ARTHUR M. ROUGIER	M. BREIT MME DUPUIS BARRIERE

Date des désignations

CA 30/06/2022

Commission des sanctions administratives

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Dans le cadre du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude en matière de prestations vieillesse, cette commission est chargée d'examiner les recours gracieux formés contre les décisions fixant le montant de la pénalité décidée par le directeur.

Date de mise à jour
04/08/2022

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	MME LIEBHARDT M. GOSSET	M. KORPAL M. PINA
Administrateurs représentant les exploitants	MME ARTHUR N.	N. M. PERUSSEL

Date des désignations

CA 30/06/2022